

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Année scolaire : **2021/2022**

Numéro de séance : 2

Date de convocation : **10/11/2021**

Présidence de : **M. Cédric SZOSTAK**

Quorum : **16**

Nombre de présents : **20**

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour

- I. Validation du procès-verbal du CA tenu le 21 octobre 2021
- II. Installation des commissions pour l'année scolaire 2021-2022
- III. Contrats et conventions
- IV. Sorties et voyages
- V. Tarifs
- VI. Délégation du Conseil d'Administration au Chef d'établissement
- VII. Régularisation encaissements cartes bancaires
- VIII. Proposition budget 2022
- IX. Informations diverses du Chef d'établissement
- X. Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du conseil d'administration, au secrétariat de direction)

Signatures,

Le Président,

Cédric SZOSTAK

Le secrétaire,

Mme PHUREN-COUVEZ

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 18/11/2021

Qualité	Nom – Prénom Titulaires	
Administration (membres de droit)		
Chef d'établissement	SZOSTAK Cédric	X
Cheffe d'établissement adjointe	FROMONT Virginie	X
Adjoint gestionnaire/agent comptable	DHUREN Véronique	X
Conseillère principale d'éducation (C.P.E)	ANTOINE Aude	X
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (D.D.F.P.T)	PRUVOST Jérôme	X

Personnalités / Elus locaux

Collectivités de rattachement (Région Hauts-de-France)	COLSON Aurore	
	CASTIGLIONE Salvatore	

Municipalité

ANDRIS Joëlle	
CAUDRELIER Elisa	

Personnalité qualifiée

BRIGNOU Marc	
--------------	--

Nom – Prénom Suppléant

Personnels de l'établissement

Personnels d'enseignement et d'éducation	DUPONT Daniel	
	BODET Bénédicte	
	LAMACZ Hélène	
	DELAYEN Karine	
	LASSELIN Frank	X
	PANTONE Estelle	X
	MACHUT Joffrey	X

BERTRE Damien	
ABAROUCHE Nadia	
ABRAHAM Willy	
BALMER François	X
CATTAN Agnès	
MASCREZ Nathalie	
DOYEN Carole	

Personnels administratifs techniques et ouvriers, sociaux et de santé

DESPINOY Christophe	X
GAUDRY Sylvain	X
BENOIT Laurie	X

DEJAEGER Christine	
DELHAYE Jean	
HARBONNIER Jean-Baptiste	

Parents d'élèves et élèves

Elus parents d'élèves	FINET Marie-Pascale - FCPE	X
	AJENGUI Carole - FCPE	X
	FOUCART Patrick - FCPE	X
	DESSAILLY Matthieu - PEEP	X
	FLAHAUT Anne-Hélène - PEEP	X

BENAICHE Yamina	
HUBERT Emmanuelle	
PETIT Stéphane	
LOIRE Fabrice	
PARENT Juliette	

Elèves

LHOMME Zakari – 2nde2	X
AIT AHMED Ibtissem – TG02	
RODRIGUEZ Diego – 1G07	
CARLIER Clément – 1STL2	X
LEBRUN Mila – TG03	X

LEBON Ezoha – 2nde2	
ZAOUCHI Syrine – TG02	
MERCIER Esther – 1G06	
MOULARD Valentin – 1STL2	
LEFEBVRE Emeline – TSTLBIO1	

Total

19/30 (en début de séance)

A **17h20**, la séance du conseil d'administration (CA) débute en présence de **19 membres**. Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Le secrétariat de séance échoit à Mme DHUREN-COUVEZ Véronique, adjoint gestionnaire comptable

I. Validation du procès-verbal du CA tenu le 21 octobre 2021

Validation du PV du CA du 22 juin 2021.

Aucune remarque des membres du CA.

VOTE : 19 pour / 0 contre

II. Installation des commissions pour l'année scolaire 2021-2022

Arrivée de Mme Antoine à 17h45.

Le Proviseur rappelle son attachement aux élections et à l'importance de toutes ces instances démocratiques qui constituent un EPLE. Il procède ensuite à la lecture de la composition des commissions.

CONSEILS ET COMMISSIONS ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

☛ Conseil d'Administration 2021-2022 :

Membres de droit	Proviseur – SZOSTAK Cédric Proviseur adjoint – FROMONT Virginie Intendante – DHUREN-COUBEZ Véronique DOFPT – PRUVOST Jérôme C.P.E. – ANTOINE Aude	
Représentant du Conseil Régional	COLSON Aurore, Conseillère Régionale CASTIGLIONE Salvatore, Conseiller Régional	
Représentants de la Municipalité	ANDRIS Joëlle, Conseillère Municipale déléguée CAUDRELIER Elisa, Conseillère Municipale déléguée	
Personne qualifiée	BRIGNOU Marc	
Personnels enseignants	Titulaires	Suppléants
	DUPONT Daniel	BERTRE Damien
	BODET Bénédicte	ABAROUCHE Nadia
	LAMACZ Héléne	ABRAHAM Willy
	DELAYEN Karine	BALMER François
	LASSELIN Frank	CATTAN Agnès
	PANTONE Estelle	MASCREZ Nathalie
Personnels ATSS	Titulaires	Suppléants
	DESPINOY Christophe	DEJAEGER Christine
	GAUDRY Sylvain	DELHAYE Jean
Parents d'élèves	Titulaires	Suppléants
	FINET Marie-Pascale	BENAÏCHE Yamina
	AJENGUI Carole	HUBERT Emmanuelle
	FOUCART Patrick	PETIT Stéphane
	DESSAILLY Matthieu	LOIRE Fabrice
Élèves	Titulaires	Suppléants
	L'HOMME Zachary – 2 nd 2	LEBON Ezoha – 2 nd 2
	AIT AHMED Ibtissem – TG02	ZAOUCHI Syrine – TG02
	RODRIGUEZ Diego – 1G07	MERCIER Esther – 1G06
	CARLIER Clément – 1STL2	MOULARD Valentin – 1STL2
	LEBRUN Mila – TG03	LEFEBVRE Emeline – TSTL.B101

☛ Commission permanente :

Membres de droit	Proviseur – SZOSTAK Cédric Proviseur adjoint – FROMONT Virginie Intendante – DHUREN-COUBEZ Véronique Conseiller régional – COLSON Aurore	
Personnels enseignants	Titulaires	Suppléants
	LAMACZ Héléne	MASCREZ Nathalie
	DELAYEN Karine	BERTRE Damien
	BODET Bénédicte	MACHUT Joffrey
Personnels ATSS	Titulaire	Suppléant
	GAUDRY Sylvain	DEJAEGER Christine
Parents d'élèves	Titulaires	Suppléants
	AJENGUI Carole	HUBERT Emmanuelle
	DESSAILLY Matthieu	FLAHAUT Anne-Hélène
Élèves	Titulaires	Suppléants
	AIT AHMED Ibtissem – TG02	ZAOUCHI Syrine – TG02
	CARLIER Clément – 1STL2	MOULARD Valentin – 1STL2

☛ Conseil de discipline :

Membres de droit	Proviseur – SZOSTAK Cédric Proviseur adjoint – FROMONT Virginie Intendante – DHUREN-COUBEZ Véronique C.P.E. – Mme ANTOINE Aude	
Personnels enseignants	Titulaires	Suppléants
	PANTONE Estelle	LASSELIN Franck
	MACHUT Joffrey	ABAROUCHE Nadia
	BERTRE Damien	LAMACZ Héléne
	BALMER François	MASCREZ Nathalie
	Personnels ATSS	Titulaire
DESPINOY Christophe		BENOIT Laurie
Parents d'élèves	Titulaires	Suppléants
	FOUCART Patrick	PETIT Stéphane
	LEFEBVRE Ludvine	DESSAILLY Matthieu
Élèves	Titulaires	Suppléants
	RODRIGUEZ Diego – 1G07	MERCIER Esther – 1G06
	LEBRUN Mila – TG03	LEFEBVRE Emeline – TSTL.B101
	AIT AHMED Ibtissem – TG02	ZAOUCHI Syrine – TG02

☛ C.V.L. :

Membres de droit	Proviseur : SZOSTAK Cédric CPE : AUDE Antoine – LEFEBVRE Caroline Proviseur Adjoint : FROMONT Virginie	
Personnels enseignants	Titulaires	Suppléants
	CATTAN Agnès	
	PANTONE Estelle	
Personnels ATSS	Titulaires	Suppléants
	DESPINOY Christophe	DEJAEGER Christine
	GAUDRY Sylvain	DELHAYE Jean
	BENOIT Laurie	HARBONNIER Jean-Baptiste
Parents d'élèves	Titulaires	Suppléants
	FINET Marie-Pascale	BENAÏCHE Yamina
	LOIRE Fabrice	PARENT Juliette
Vice-président	Titulaires	Suppléants
	L'HOMME Zachary – 2 nd 02	LEBON Ezoha – 2 nd 02
	DEMORY Cloé - TSTL.B102	DORCHIES Sarah - TSTL.B101
	CARPENTIER Lisée - 2 nd 08	DELQUIGNIE Nell - 2 nd 08
	CHEVAL Lucas - 2 nd 01	HUYGUE Gauthier - 2 nd 01
	MAILLET Alice - 2 nd 03	AGGOUN Selma - 2 nd 03
	DEPORTE Emma - 2 nd 09	HIARD Jade - 2 nd 09
	LEFEBVRE Emeline - TSTL.B101	BONVARLET Tiphaine - TSTL.B101
	QUENON Mattéo - TG01	PETIT Amélie - TSTL.PC
	RODRIGUEZ Diego - 1G07	BLANCKAERT Ehna - 1G04
Élèves	VANSEYMORTIER Adèle - TG03	VERMEIR Erine - TG03

☛ CESC :

Membres de droit	Proviseur – SZOSTAK Cédric Proviseur adjoint – FROMONT Valérie C.P.E. – LEFEBVRE Caroline Infirmière scolaire Assistante Sociale – PAGACZ Meriem	
Personnels enseignants	DELAYEN Karine	
	CATTAN Agnès	
	DOYEN Carole	
Personnels ATSS	Titulaire	Suppléant
	DESPINOY Christophe	BENOIT Laurie
Parents d'élèves	Titulaires	Suppléants
	AJENGUI Carole	HUBERT Emmanuelle
	FLAHAUT Anne-Hélène	LOIRE Fabrice
Élèves	Titulaires	Suppléants
	RODRIGUEZ Diego – 1G07	MERCIER Esther – 1G06
	L'HOMME Zachary – 2 nd 2	LEBON Ezoha – 2 nd 2

☛ Commission Fonds Sociaux :

Membres de droit	Proviseur – SZOSTAK Cédric Proviseur adjoint – FROMONT Virginie Gestionnaire – DHUREN-COUBEZ Véronique Secrétaire d'intendance – DIVERCHY Franck C.P.E. – HEEMERYCK Mallauray Assistante Sociale – PAGACZ Meriem Infirmière Scolaire – DACHICOURT Gaëlle / MAFRICI Corinne	
Personnel enseignant	MACHUT Joffrey	
Parents	FOUCART Patrice - FCPE PARENT Juliette - PEEP	
Élèves	AIT AHMED Ibtissem – TG02	

☛ Hygiène et sécurité:

Membres de droit	Proviseur – SZOSTAK Cédric Gestionnaire – DHUREN-COUBEZ Véronique C.P.E. – ANTOINE Aude DOFPT – PRUVOST Jérôme Conseiller régional – COLSON Aurore Voix consultative : Proviseur adjoint – FROMONT Virginie Infirmière scolaire Personne qualifiée : BRIGNOU Marc	
Personnels enseignants	Titulaires	Suppléants
	DOYEN Carole	BALMER François
	BODET Bénédicte	ABAROUCHE Nadia
Personnels ATSS	Titulaire	Suppléants
	BENOIT Laurie	DESPINOY Christophe
Parents d'élèves	Titulaires	Suppléants
	FINET Marie-Pascale	BENAÏCHE Yamina
	DESSAILLY Matthieu	LEFEBVRE Ludvine
Élèves	Titulaires	Suppléants
	LEBRUN Mila – TG03	LEFEBVRE Emeline – TSTL.B101
	L'HOMME Zachary – 2 nd 2	LEBON Ezoha – 2 nd 2

III. Contrats et conventions

Madame Dhuren-Couvez présente les différentes conventions :

- Convention de partenariat avec l'association CAPEP dans le cadre de mesure de responsabilisation d'élèves (convention repassée en CA suite à modification de certains termes)
Acte 2022-39 VOTE : 20 pour / 0 contre
- Convention avec le collège Chasse Royale de Valenciennes relative aux conditions d'accueil et à la prise en charge des frais de restauration des collégiens accueillis le 19/11/2021.
Acte 2022-34 VOTE : 20 pour / 0 contre
- Convention de mutualisation avec le lycée Camille Claudel de Fourmies relative à la gestion de la paie des contrats de droit public (AED et AESH) et de droit privé (PEC) dont l'établissement est employeur. Contribution aux frais de fonctionnement : 20,00 € par bulletin de salaire pour les contrats PEC.
Acte 2022-30 VOTE : 20 pour / 0 contre
- Convention de groupement de commandes avec le lycée Beaupré d'Haubourdin relative aux contrôles bactériologiques en restauration. Montant de la contribution aux frais de gestion : 45,00 €
Acte 2022-35 VOTE : 20 pour / 0 contre
- Convention avec la société Linde France relative à la mise à disposition de bouteilles de gaz scientifique (8 bouteilles à 162,00 HT la bouteille)
Acte 2022-38 VOTE : 20 pour / 0 contre
- Avenant à la convention de groupement de commandes pour le marché « papeterie et fournitures de bureau » avec le lycée Eiffel d'Armentières : hausse des tarifs du lot papiers reprographie.
Acte 2022-33 VOTE : 20 pour / 0 contre
- Contrat avec la SACEM relative à la diffusion musicale : 892,08 TTC pour 2021/2022.
Acte 2022-36 VOTE : 20 pour / 0 contre
- Contrat avec la société CHUBB pour la maintenance et la vérification du système « incendie » du lycée. Le coût annuel de ce contrat tacitement reconduit depuis 2015 est de 8 954.28 € pour cette année 2022. Ce contrat prévoit 2 visites de contrôle par année civile.
Acte 2022-42 VOTE : 20 pour / 0 contre

IV. Sorties et voyages

PROJETS / SORTIES ET VOYAGES 2021-2022 PRESENTES AU CA DU 18/11/2021																		
DATE	CLASSES	EFFECTIFS ELEVES	INTITULE	SORTIE			DEPENSES				RECETTES							
				O	F	RESPONSABLE	TRANSPORT	ENTREES	AUTRES	TOTAL	FAMILLES (P)	DONS PEP	DONS FOPE	REGION (AGED)	LYCEE	PEPS	TOTAL	
2021/2022	VOLONTAIRES		TRAVAIL A L'OUTR DE L'ORAL			DOROBIZ										0,00		
2021/2022	VOLONTAIRES		LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT			DOROBIZ										0,00		
22 AU 25/02/22	PREM / TAL	25	CABARETS DE COURSITE VALS LEPHENIX	X	X	OLLMER S	RDPHENIX									0,00		
11/03/2022	SECONDES	48	PARIS ASSEMBLEE NATIONALE		X	DUPONT D	1BUS	1500,00	50,00		1550,00			1550,00		1550,00		
#####	BTS BQAC2	21	LEPHENIX (PLAY REPLAY)		X	OLLMER S	RVPHENIX		20,00		20,00		20,00			20,00		
27/04/2022	2NDES	25	LEPHENIX (ASSEMBLEE DE PERE)		X	OLLMER S	RVPHENIX		250,00		250,00		250,00			250,00		
24 AU 29/04/22	EURO	49	IRLANDE CORK		X	MACHUT F	1BUS			20 500,00	20 500,00	13 230,00		4 000,00	1770,00	1500,00	20 500,00	
01 AU 06/05/2022	HSPANISANTS	49	ESPAGNE BARCELONE		X	GENAULT A	1BUS			20 500,00	20 500,00	13 230,00		4 000,00	1770,00	1500,00	20 500,00	
20/05/2022	2NDES	25	LEPHENIX (CONTES ET LEGENDES)		X	OLLMER S	RVPHENIX		250,00		250,00		250,00			250,00		
#####	2NDES	25	LEPHENIX (LE MALADE IMAGINAIRE)		X	OLLMER S	RVPHENIX		250,00		250,00		250,00			250,00		
#####	PREMIERES	6	LEPHENIX (LE MALADE IMAGINAIRE)		X	LEFRANC V	RVPHENIX		10,00		10,00		10,00			10,00		
10 AU 14/07/22	PREM TAL	20	FESTIVAL D'AVIGNON		X	OLLMER	TRAIN	3 080,00	1980,00	7080,00	12 140,00	5000,00		1000,00	2 000,00	800,00	3 330,00	12 140,00
JANV-JUILLET 2022								4 580,00	3 150,00	48 080,00	55 810,00	31460,00	20,00	9 000,00	8 000,00	3 800,00	3 330,00	55 810,00

Le Proviseur présente les projets de sorties et voyages en cours. Un point de situation au regard des conditions sanitaires est nécessaire.

Seules les sorties, dans un contexte de suivi pédagogique et aux alentours, sont maintenues.

Les voyages à l'étranger sont reportés à 2022-2023.

Monsieur Machut demande si des remboursements sont prévus, le Proviseur répond que les enseignants ne prendront pas d'argent et que de toute façon les voyages à l'étranger sont encore en attente de validation selon le climat sanitaire.

Madame Ajengui, représentante des parents d'élèves, soumet l'idée d'auto-financement pour aider à l'appui financier des voyages organisés.

Monsieur Lebrun, représentant des élèves, souligne l'importance du choix des élèves (par niveau ou section en fonction des options). Le Proviseur trouve la remarque judicieuse afin de toucher le plus grand nombre de façon équitable.

Acte 2022-40 VOTE : 20 pour / 0 contre

V. Tarifs

Madame Dhuren présente les tarifs pour l'année civile 2022.

TARIFS VOTES AU LYCEE DE L'ESCAUT - VALENCIENNES			
POUR L'ANNEE CIVILE 2022			
NATURE DE LA PRESTATION	2021	2022	REMARQUES
RESTAURATION			
ELEVES			
REPAS	3,85 €	3,85 €	
CAFETERIA	3,85 €	3,85 €	
MENU SANDWICH	3,85 €	3,85 €	
STAGIAIRES EXTERNES (RESTAURATION OU AUTRES)	3,85 €	3,85 €	
INVITES ELEVES	3,85 €	3,85 €	
PETIT DEJEUNER	1,50 €	1,50 €	
COMMENSAUX			
COMMENSAL INDICE < 432	3,26 €	3,26 €	
COMMENSAL INDICE > 432	4,38 €	4,38 €	
COMMENSAL HÔTES DE PASSAGE	7,80 €	7,80 €	
REPAS AMELIORE	10,00 €	10,00 €	
APERITIF DEJEUNATOIRE / DÎNATOIRE	5,00 €	5,00 €	
STAGIAIRES GRETA	4,40 €	4,40 €	
PETIT DEJEUNER		1,50 €	
FONDS SOCIAL CANTINE			
TAUX D'AIDE n° 1 → (QF ≤ 3)	REPAS ELEVE à 1,00 €	FSC à 2,85 €	REPAS = 3,85 €
TAUX D'AIDE n° 2 → (3 < QF ≤ 8)	REPAS ELEVE à 1,50 €	FSC à 2,35 €	REPAS = 3,85 €
TAUX D'AIDE n° 3 → (8 < QF ≤ 11)	REPAS ELEVE à 2,50 €	FSC à 1,35 €	REPAS = 3,85 €
INTERNAT			
LYCEE DU HAINAUT (10,00 €)			
1er TRIMESTRE	820,00 €	800,00 €	80 JOURS
2ème TRIMESTRE	830,00 €	640,00 €	64 JOURS
3ème TRIMESTRE	460,00 €	680,00 €	68 JOURS
LYCEE WALLON (10,51 €)			
1er TRIMESTRE	861,82 €	840,80 €	80 JOURS
2ème TRIMESTRE	872,33 €	672,64 €	64 JOURS
3ème TRIMESTRE	483,46 €	714,68 €	68 JOURS

SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT			
REVERSEMENT AUX CHARGES DE VIABILISATION			
REPAS	8,50%	0,31 €/ REPAS	
AUTRES TARIFS			
AUDITORIUM (LOCATION)			
LA JOURNEE	250,00 €	250,00 €	
LA 1/2 JOURNEE	125,00 €	125,00 €	
L'HEURE	35,00 €	35,00 €	
SALLE DE RESTAURANT SCOLAIRE (LOCATION)			
LA JOURNEE	300,00 €	300,00 €	
LA 1/2 JOURNEE		150,00 €	
L'HEURE		40,00 €	
CESSION DE PHOTOCOPIES			
PHOTOCOPIE A4	0,04 €	0,04 €	
PHOTOCOPIE A3	0,07 €	0,07 €	
VENTE DE PETIT MATERIEL			
BADGE (SUITE A PERTE, VOL OU DEGRADATION)	10,00 €	6,00 €	
CARNET DE CORRESPONDANCE	4,00 €	4,00 €	
CLE ORGANIGRAMME	6,00 €	6,00 €	
CLE ASCENSEUR	22,50 €	22,50 €	
BOITE DE 6 PRESERVATIFS		1,00 €	
UTILISATION DES AUTRES LOCAUX			
VALEUR LOCATIVE (COÛT PAR M2 ET PAR JOUR)	0,20 €	0,20 €	
VIABILISATION			
HIVER D'OCTOBRE A AVRIL (COÛT PAR M2 ET PAR JOUR)	0,05 €	0,05 €	
ÉTÉ DE MAI A SEPTEMBRE (COÛT PAR M2 ET PAR JOUR)	0,02 €	0,02 €	
UTILISATION DES EQUIPEMENTS			
MATERIEL D'ANALYSE	50,00 €	50,00 €	
AUTRES PETITS MATERIELS DE PHYSIQUE PAR SALLE	8,00 €	8,00 €	
AUTRES PETITS MATERIELS DE CHIMIE ET PRODUITS	12,00 €	12,00 €	

Acte 2022-29 VOTE : 20 pour / 0 contre

VI. Délégation du Conseil d'Administration au Chef d'établissement

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à passer les marchés à incidence financière annuelle qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et dans le respect du code des marchés publics d'autre part.

Acte 2022-31 VOTE : 20 pour / 0 contre

VII. Régularisation encaissements cartes bancaires

Un encaissement par carte bancaire d'un montant de 38,50 € a été constaté sur le logiciel de restauration turbo self et comptabilisé. En revanche l'encaissement sur le compte trésor n'a jamais été constaté suite à un problème technique de transmission de données. La personne qui a réalisé l'encaissement a effectivement été débitée sur son compte bancaire. L'émission d'un mandat pour ordre afin de régulariser ce manquant est nécessaire.

Acte 2022-32 VOTE : 20 pour / 0 contre

VIII. Proposition budget 2022

Monsieur le Proviseur rappelle que la politique économique d'un EPLE doit être mise en lien avec le projet d'établissement, le contrat d'objectifs et les dynamiques mises en place.

La Région alloue une dotation, des perspectives prévisionnelles sont alors effectuées.

Des charges sont incompressibles et doivent toujours être honorées.

Le Proviseur rappelle la différence entre le budget prévisionnel et le compte financier qui lui, fait état des réalités des dépenses et des recettes sur une année écoulée.

Le Proviseur souligne le travail important réalisé par Madame Dhuren, gestionnaire agent-comptable, avec laquelle il travaille en toute confiance. Il la remercie pour tout son travail effectué.

Le proviseur rappelle les priorités et laisse ensuite madame Dhuren présenter le budget arrêté.

Mme Dhuren procède à la lecture du rapport de présentation du projet de budget 2022

La présentation du projet de budget 2022 est constituée de ce rapport ainsi que du document de présentation détaillé des dépenses et des recettes issues de GFC.

A / Définition et principes budgétaires en EPLE

Le budget est un document unique (principe unité), prévisionnel, qui recense pour l'année civile à venir (principe d'annualité), de façon sincère et véritable (principe de sincérité), l'intégralité des recettes devant être encaissées par l'établissement et l'intégralité des dépenses liées à l'accomplissement de ses missions de service public (principe d'universalité). Le budget doit être présenté et voté en équilibre réel (principe d'équilibre)

Il n'est pas exécutable de plein droit puisqu'il est soumis d'une part à l'approbation du Conseil d'administration et doit d'autre part recevoir, après contrôle, l'accord des autorités de tutelle que sont le Rectorat et le Conseil Régional.

B/ Structure du budget d'EPLÉ :

En recettes et en dépenses, **le budget comporte 2 parties appelées sections.**

La première section :

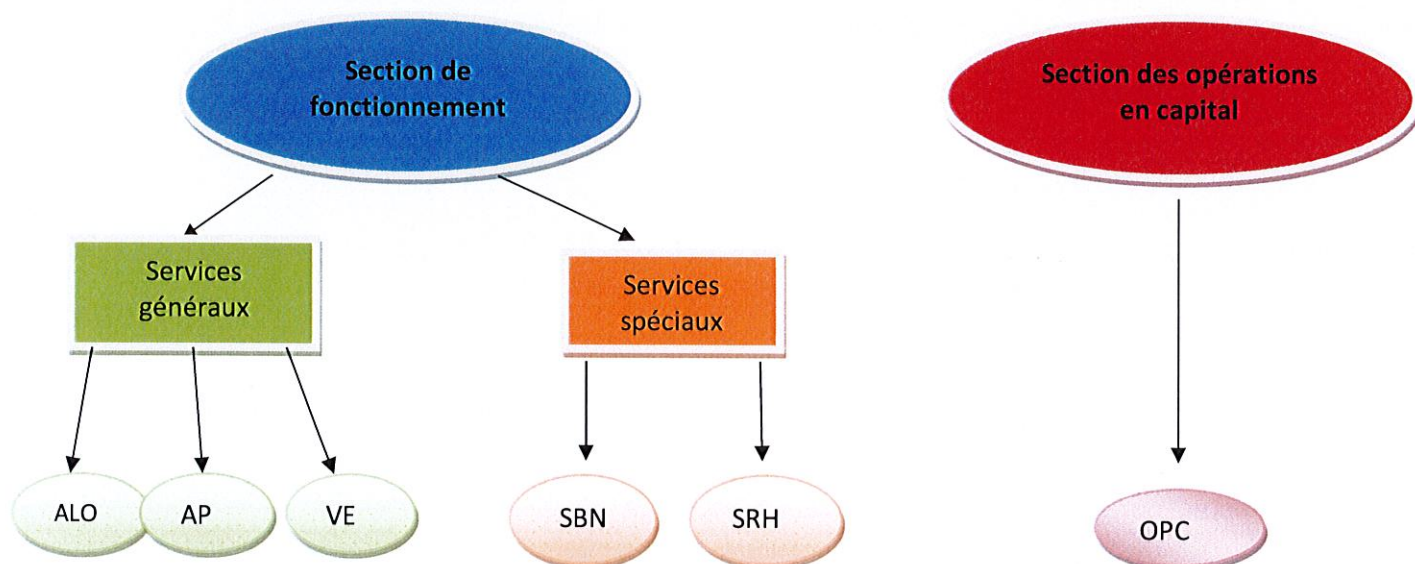
C'est **la section de fonctionnement** qui retrace toutes les opérations concernant l'exploitation c'est-à-dire la gestion courante des services.

Elle est divisée en :

- **Trois services généraux** retraçant les différentes fonctions d'un EPLE (services ALO – AP – VE)
- **Deux services spéciaux** retraçant des activités à caractère spécifique, à gestion individualisée (Le service des Bourses Nationales : BN et le Service de Restauration et d'Hébergement : SRH)

La deuxième section :

C'est **la section des opérations en capital** : elle correspond à des achats de biens dont la valeur unitaire hors taxe est **supérieure à 800.00 € ou qui ont vocation à rester durablement dans l'établissement**. Ce sont les immobilisations qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de l'établissement et modifient son bilan. Chaque service est décomposé en domaines afin de faciliter le suivi de gestion puis en codes d'activité nécessaires au contrôle de l'utilisation des fonds par les financeurs (collectivité de rattachement et Etat).



C/ La construction du budget 2022 :

La construction du budget 2022 de l'établissement est basée sur deux paramètres essentiels et complémentaires :

❖ **Financiers**

- La notification de la dotation globale de fonctionnement financée par le Conseil Régional : le calcul de son montant est basé sur un certain nombre de critères :
 - Dépenses et recettes de fonctionnement constatées aux comptes financiers des années 2018, 2019 et 2020.
 - Capacités de financement de l'établissement au 31/12/2020 (fonds de roulement net)
 - Abondement du fonds de roulement par dotation de fonctionnement complémentaire si nécessaire

La DGF 2022 s'élève donc à 439 890.00 euros en dotation initiale. Elle est en diminution par rapport à 2021 de 2.27%.

EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2017

La DGF 2022 s'élève à 439 890.00 euros en dotation initiale. Elle est certes en diminution par rapport à 2021 en raison notamment d'un montant moindre de dépenses constaté sur l'exercice 2020 (baisse d'activité liée à la crise sanitaire) et proportionnellement aux recettes retenues mais elle confirme une situation financière normale conforme aux prescriptions régionales : le nombre de jours de fonctionnement en terme de fonds de roulement se situant dans la moyenne haute retenue par la collectivité (72 jours).

- Les subventions spécifiques perçues par une grande diversité de financeurs :

- L'Etat (rectorat, DSDEN...)
- La collectivité de rattachement : Conseil Régional
- Les entreprises (taxe d'apprentissage...)
- Les familles (frais scolaires internat et demi-pension, participation sorties voyages...)
- Les associations (dons FCPE, PEEP...)
- Les reversements (UFA, agence comptable...)
- Les ressources propres dégagées par l'établissement (vente carnets, cartes...)

❖ **Les objectifs du projet d'établissement** dont les déclinaisons se reflètent en grande partie dans les services des activités pédagogiques.

- ➔ Affirmer l'image de l'établissement, offrir une grande qualité de service public
- ➔ Garantir l'élévation du niveau de qualification des élèves et étudiants, réduire les inégalités, favoriser un accompagnement bienveillant et exigeant
- ➔ Donner au Lycée une dimension internationale, renforçant ainsi l'ambition et la mobilité
- ➔ Développer une culture entrepreneuriale, se rapprocher des réalités du monde économique et social
- ➔ Mettre en évidence les parcours d'excellence et travailler sur l'égalité filles-garçons
- ➔ Être un Lycée moderne et dynamique sensible au développement durable facilitant les activités péri-éducatives avec une MDL et un foyer tous deux porteurs de projets
- ➔ Développer les activités sportives
- ➔ Installer une dimension citoyenne et défendre les valeurs de la République

<i>Années</i>	<i>Dotations initiales</i>	<i>Dotations complémentaires</i>	<i>Total</i>
2017	431 258.00 €		431 258.00 €
2018	446 133.00 €	29 539.00 €	475 672.00 €
2019	451 233.00 €	80 872.00 €	532 105.00 €
2020	449 122.00 €		449 122.00 €
2021	450 105.00 €		450 105.00 €
2022	439. 890.00 €		

A/ Présentation de la section de fonctionnement

Le montant budgété des crédits de fonctionnement s'élève à **1 445 911.07 euros**

Les trois services généraux :

1/ Le service AP (Activités pédagogiques)

DEPENSES		RECETTES	
Domaine	Montant	Domaine	Montant
Enseignement général	19 400.00 €	Région	133 543.88 €
Enseignement technique	77 800.00 €	Etat	9 500.00 €
Dépenses communes	13 500.00 €	Familles	31 460.00 €
Culture	20 048.18 €	APE	12 994.30 €
Découverte professionnelle	9 000.00 €	Entreprises	20 000.00 €
Ouverture internationale	41 000.00 €	CFA	2 700.00 €
Parcours d'excellence	4 000.00 €		
EPS	19 300.00 €		
Autres projets (développement durable, périscolaires)	3 450.00 €		
Apprentissage	2 700.00 €		
TOTAL	210 198.18 €	TOTAL	210 198.18 €

Le service AP s'élève à **210 198.18 euros** ; Il représente 14.44 % du budget de l'établissement.

Monsieur Lasselin, représentant des personnels, s'étonne de voir l'EPS dans un domaine spécifique et non dans l'enseignement général. Il rappelle que l'EPS est une discipline à part entière comme le reste des enseignements. Madame Dhuren, gestionnaire agent-comptable, lui répond avoir appliqué scrupuleusement les domaines et codes d'activité préconisés par les services de la Région dans la présentation budgétaire.

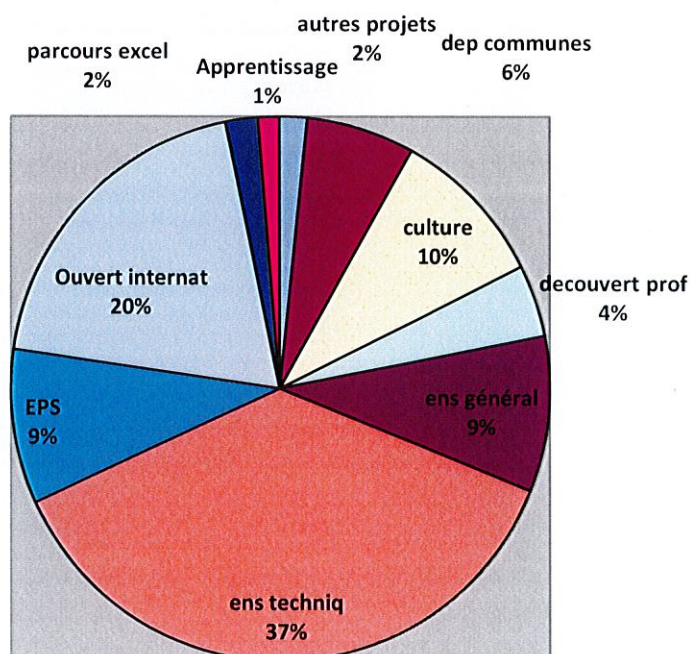
La construction du budget de ce service s'appuie, pour les dépenses, d'une part sur la constatation des charges de fonctionnement courant liées à l'activité pédagogique, d'autre part sur la mise en évidence de la culture et des projets pédagogiques engagés par l'établissement.

Les points à retenir :

- **Les dépenses d'enseignement général qui s'élèvent à 19 400 € (budget constant par rapport à 2021)** sont affectées essentiellement à l'achat de matériel et fournitures pédagogiques pour les diverses disciplines.
- **Les dépenses d'enseignement technique : 77 800.00 €** sont affectées aux achats de matériel et de fournitures pour les quatre filières de BTS présentes dans l'établissement (BTS CIRA / MDC / BIOAC/ PP) ainsi que pour la formation IMRT.
- **Les dépenses communes : 13 500.00 €** reprennent les charges liées notamment à la location et l'entretien des photocopieurs, les achats de cartouches imprimantes ainsi que les droits de reprographie.
- **Les domaines suivants** reflètent la politique de l'établissement dans les divers projets engagés au niveau :
 - Culturel (sorties et ateliers théâtre en partenariat notamment avec le Phénix, voyage au festival d'Avignon, lycéens au cinéma...).
 - Découverte professionnelle : stages et sorties collectives en entreprises
 - EPS : location salle de sport, transport et entrées piscine, matériel.
 - Ouverture internationale : voyages en Espagne et en Irlande.
 - Parcours d'excellence : projet capital filles, visites d'entreprises, liaison UPHF...
 - Apprentissage : UFA BTS Pilotage des Procédés
 - Développement durable : projet biophiliers, le plastique à la loupe
 - Activités péri éducatives : MDL, foyer des étudiants

Des crédits complémentaires seront budgétés au cours de l'exercice 2022 notamment par des prélèvements sur Fonds de roulement (il est nécessaire d'attendre l'élaboration du compte financier 2021 pour en connaître le montant), la ventilation d'une éventuelle dotation de fonctionnement complémentaire en provenance du Conseil Régional ainsi que l'ajustement de la taxe d'apprentissage reçue.

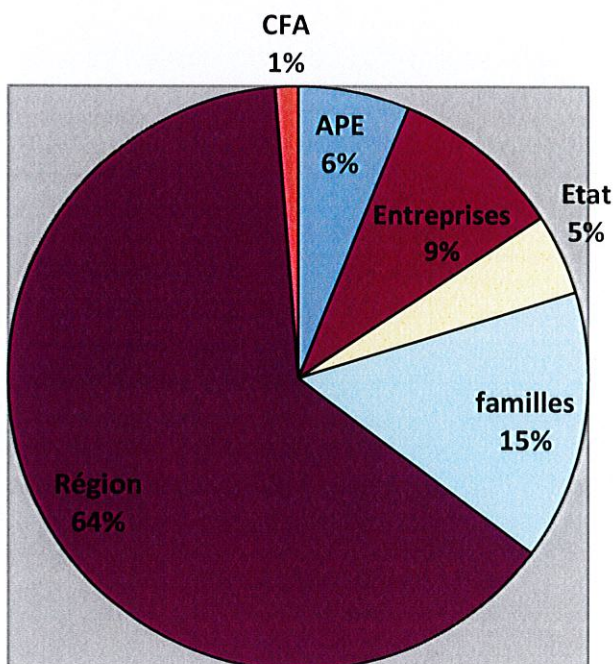
REPARTITION DES DEPENSES



Au niveau des recettes, la construction budgétaire du service s'appuie sur les origines de financement des dépenses que nous venons de détailler. A ce titre, on peut constater une multiplicité de financeurs, révélateur du dynamisme de l'établissement. Ainsi si le principal bailleur de fonds reste le Conseil Régional par le biais de la dotation de fonctionnement et de subventions spécifiques (actions éducatives, PEPS), d'autres acteurs assurent le financement des activités pédagogiques :

- L'Etat via le rectorat et la DSDEN dans le cadre de la subvention dotation globalisée
- Les familles par les participations aux voyages
- Les entreprises par le versement de la taxe d'apprentissage
- Les associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) par leur soutien financier aux voyages et aux activités péri-éducatives
- Le centre de formation par apprentissage AFI24 par le financement des activités de l'UFA

REPARTITION DES RECETTES



2/ Le service VE (vie de l'élève)

DEPENSES		RECETTES	
Domaine	Montant	Domaine	Montant
Assistants d'éducation	171 000 .00 €	Etat Assistants d'éducation	171 000.00 €
Fonds sociaux lycéens	2 000.00 €	Etat	11 700.00 €
Fonds social des cantines	9 700.00 €		
TOTAL	182 700.00 €	TOTAL	182 700.00 €

Le service Vie de l'élève représente 12.55 % du budget total 2022. Il correspond à des dépenses qui ont pour objectif d'assurer une aide à la scolarité de l'élève sous diverses formes :

- Par les fonds sociaux lycéen et cantine : achats de fournitures scolaires, vêtements, tenues de sport... et prise en charge des frais de demi-pension et d'internat.
- Par la comptabilisation pour ordre (à compter du budget 2022) de la paie des assistants d'éducation dont l'établissement est employeur dans le cadre de contrats de droit public.

Ces dépenses sont financées exclusivement par l'Etat via le rectorat.

A noter que la subvention perçue pour le paiement des salaires et charges des contrats AED n'est pas encaissée par le lycée : le centre mutualisateur de gestion de la paie situé au LP Léonard de Vinci de Trith Saint Léger continuant d'assurer le traitement et le paiement effectifs de ces charges.

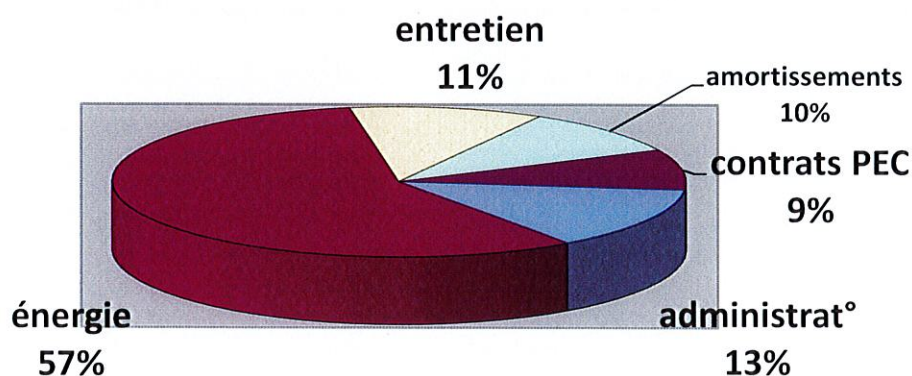
3/ Le service ALO (Administration et Logistique)

DEPENSES		RECETTES	
Domaine	Montant	Domaine	Montant
Administration	55 365.00 €	Région	322 390.00 €
Energie	235 000.00 €	SRH	18 621.08 €
Entretien patrimoine	44 316.75 €	Recettes internes	1 600.00 €
Contrats PEC	35 928.00 €	Contrats PEC	35 928.00 €
Opérations spécifiques : amortissements	40 500.00 €	Opérations spécifiques : neutralisation amortissements	32 270.67 €
		Etat	300.00 €
TOTAL	411 109.75 €	TOTAL	411 109.75 €

Le service ALO représente 28.24 € % du budget total 2022.

Ces dépenses regroupent tous les frais liés au **fonctionnement administratif** de l'établissement (achats de fournitures, logiciels et mobilier, reprographie, communications, assurance...) à **l'entretien et à la maintenance des locaux** (contrats de maintenance obligatoires, achats de matériels et produits d'entretien...) **aux charges de représentation** (réception, publicité...) et **d'infirmerie** ainsi qu'à **la viabilisation** (eau-gaz-électricité).

REPARTITION DES DEPENSES



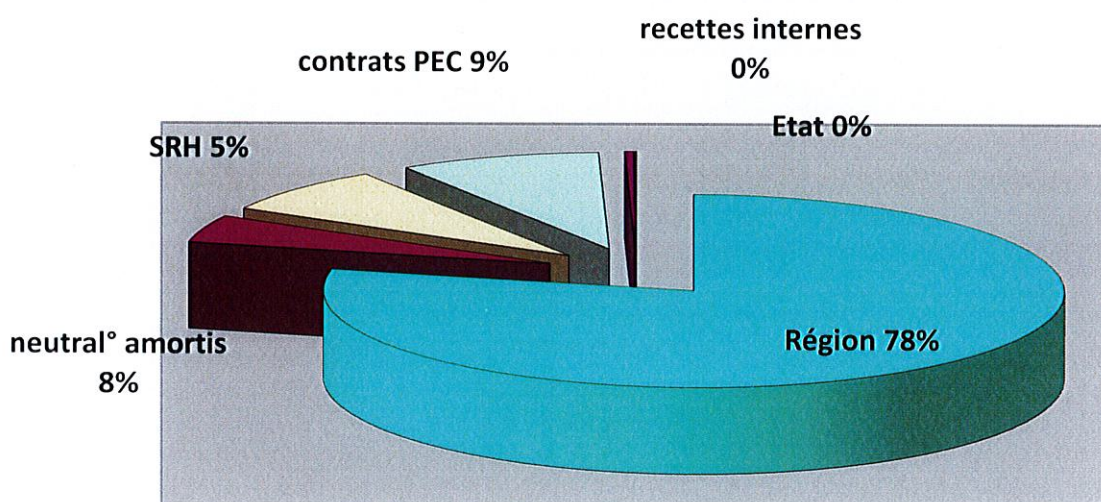
A noter :

- La comptabilisation des charges liées à la paie des contrat aidés PEC à partir du budget 2022. Comme pour les paies des AED, ces opérations sont pour ordre et n'ont aucune incidence sur le résultat et le fonds de roulement.
- La prise en compte des charges liées à l'amortissement des immobilisations partiellement neutralisées par une recette pour le montant des immobilisations acquises sur dotation et subvention. Les immobilisations acquises sur fonds de roulement de l'établissement n'étant pas neutralisées (8 229.33 euros).
- Les charges prévisionnelles liées à la viabilisation s'élèvent à 235 000.00 € et sont en augmentation légère par rapport au budget 2021 (+ 2000.00 €). Cependant, ce montant sera sans doute insuffisant pour faire face à un alourdissement prévisible supérieur à 50% des factures d'électricité comme viennent de nous en informer le conseil régional et le porteur du groupement d'achat. Le montant de la dotation de fonctionnement initiale attribuée ne permet toutefois pas d'anticiper cette hausse très sensible des charges de viabilisation. Une dotation de fonctionnement complémentaire devra sans doute être envisagée dans le cadre d'un dialogue de gestion individualisé avec les services de la Région.

Ces dépenses sont financées par :

- La dotation globale de fonctionnement du Conseil Régional qui représente 78 % des recettes prévisionnelles du service.
- Diverses recettes dégagées par l'établissement : contribution interne SRH, groupement agence comptable, ventes carnets.
- Les subventions ASP et Région pour le financement de la paie des contrats PEC (opérations pour ordre)
- La neutralisation des amortissements sur dotation et subvention
- A la marge, une subvention Etat pour le financement des frais administratifs liés à l'organisation de stages.

REPARTITION DES RECETTES



1/ Le service BN (Bourses Nationales)

DEPENSES		RECETTES	
Domaine	Montant	Domaine	Montant
Bourses	400 000.00 €	Bourses	400 000.00 €
TOTAL	400 000.00 €	TOTAL	400 000.00 €

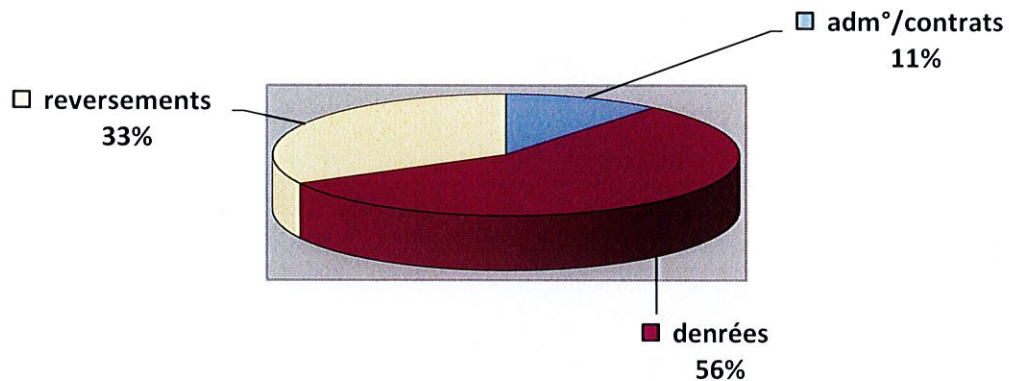
Le service des Bourses Nationales représente 27.47 % du budget prévisionnel 2022. Il est exclusivement financé par l'Etat via la D.S.D.E.N. qui assure le paiement des bourses et diverses primes (primes d'internat, d'équipement, bourses au mérite) ; Le montant budgété est stable. A noter que plus de 25 % de nos élèves sont boursiers.

2/ Le SRH (Service de Restauration et d'Hébergement)

DEPENSES		RECETTES	
Domaine	Montant	Domaine	Montant
Denrées	136 059.72 €	Elèves prestation	204 050.00 €
Administration / contrats	26 230.00 €	Elèves forfait internes	14 140.60 €
Reversements	79 613.42 €	Commensaux	22 995.54 €
		Hôtes de passage	117.00 €
		Repas améliorés / apéritifs	550.00 €
		Remplacement cartes	50.00 €
TOTAL	241 903.14 €	TOTAL	241 903.14 €

Au niveau des dépenses, les achats de denrées constituent la majorité des charges du SRH avec 56 % du total. Auxquels s'ajoutent d'une part les frais liés au fonctionnement du SRH (contrats entretien, produits nettoyage, matériel et mobilier, groupement d'achat...) ainsi que les divers versements obligatoires relatifs à la viabilisation (0.31 € par repas), au prélèvement régional au titre du SRH (22.5% des recettes relatives aux repas) ainsi que les versements aux établissements d'accueil des internes (Lycée du Hainaut et lycée Wallon) pour 46,5 % des recettes dégagées sur les frais scolaires de ces élèves.

REPARTITION DES DEPENSES

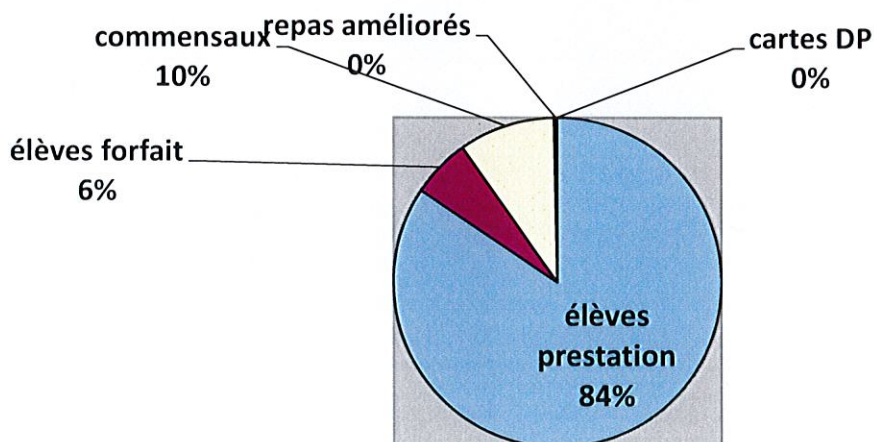


Au niveau des recettes, Le SRH est financé exclusivement par les usagers. Plus de 90% des recettes provenant des élèves

Le nombre prévisionnel de repas servis s'élève, tous usagers confondus, à **60 068**, en baisse sensible par rapport aux prévisions des années antérieures (**74 322** au budget 2021 et **86 722** au budget 2020). Les incertitudes provoquées par la crise sanitaire (fermeture éventuelle de la restauration) associées à une baisse effective constatée de la fréquentation de la demi-pension (même si depuis septembre 2021 une évolution favorable des effectifs est constatée) conduisent à la plus grande prudence dans le calcul de ces effectifs.

Madame Dhuren et Monsieur le Proviseur précisent être inquiets sur le nombre de repas en diminution au regard des prévisions et de la situation sanitaire.

REPARTITION DES RECETTES



B/ Présentation de la section des opérations en capital

1/ Le service OPC (opérations en capital)

DEPENSES		RECETTES	
Domaine	Montant	Domaine	Montant
Taxe apprentissage	10 000.00 €	Taxe apprentissage	10 000.00 €
TOTAL	0.00 €	TOTAL	0.00€

Le service des opérations en capital correspond à l'achat de biens immobilisés dont la valeur unitaire hors taxe est supérieure à 800.00 € ou qui ont vocation à rester durablement.

Pour le budget 2022 seules les dépenses financées sur taxe d'apprentissage des entreprises ont été budgétées à hauteur de 10 000.00 €. Aucune subvention spécifique en capital n'a été notifiée à ce jour.

Acte 2022-37 VOTE : 20 pour / 0 contre

IX. Informations diverses du Chef d'établissement

Madame Fromont, Provisure Adjointe, fait un point de situation sanitaire et rappelle les procédures à suivre conformément aux préconisations académiques.

Monsieur Le Provisureur annonce aux membres avoir reçu l'ensemble des élèves à l'auditorium pour expliciter le projet d'évaluation des équipes.

Un rappel vie scolaire a été fait sur les mises en garde concernant :

- Les retards,
- Les passages abondants à l'infirmerie,
- Les absences non justifiées.

Madame Fromont rappelle les dates des épreuves d'entraînement au Baccalauréat.

Madame Fromont annonce qu'elle mettra en place un groupe de travail concernant le niveau terminale GN pour l'an prochain, le but étant de renforcer l'identité du tronc commun.

Madame Fromont remet en perspective les travaux du règlement intérieur qui sont à mener avant les vacances de Noël.

Monsieur le DDFPT fait un point de situation sur les portes ouvertes post-bac programmées le 22/01/2022 puis sur le pré-bac quant à elles programmées le 19/03/2022.

Acte 2022-41 VOTE : 20 pour / 0 contre

Intervention de Monsieur Lhomme Zakari relative au CVL qui s'est tenu le 16 novembre 2021.

« Ce mardi 16 novembre s'est tenue la première réunion du CVL de l'année 2021-2022. Les points principaux qui ont été abordés sont les suivants :

- Mise en commun des idées des projets des élus
- Formation de trois groupes pour travailler sur les projets retenus à thématiques différentes
 - **Le groupe 1** est composé de 8 élus : ce groupe s'attellera aux projets solidaires qui permettent de sensibiliser à des causes importantes de la société comme les protections hygiéniques, les enfants et/ou personnes âgées en hôpitaux (courriers, ...) ou encore les collectes diverses (vêtements, fonds, ...) pour les SDF et les personnes démunies.
 - **Le groupe 2** est composé de 3 élus et s'appuie sur les projets liés à l'environnement et à l'écologie. Exemple : Semaine écocitoyenne, lutte contre les violences animales, collecte de déchets, composteurs ... Ces projets seront menés en partenariat avec les biophileurs et les éco-délégués.
 - **Le groupe 3** est composé de 8 élus et s'axe principalement sur le sexisme, l'égalité fille-garçon et les violences sexistes. Il sera assez important dans la vie quotidienne du lycée.
- MDL : installation d'un micro-onde, projets de fête pour les élèves, journée à thème.
- Diffusion d'information et sensibilisation à la langue des signes.

X. Questions diverses

Problématique du parking visiteur :

« La FCPE, comme l'ensemble des parents d'élèves, utilise le parking du lycée.

Vu son état, nous nous sommes questionnés sur son entretien.

Après des recherches, en particulier auprès du cadastre, il semble que ce parking soit bien situé sur la parcelle AL 729, propriété de la Région.

Les photos jointes montrent qu'aucun entretien n'est réalisé, que la végétation a repris ses droits et empiète sur les places de stationnement.

A noter que le seul point d'éclairage existant est hors service et que les fils d'alimentation du poteau sont dénudés sans aucune protection, il ne reste qu'à espérer pour une raison de sécurité évidente que l'alimentation est coupée en amont.

Qu'est-il prévu pour la remise en état de ce parking ? »

PJ :

- *Plan cadastral*
- *État de propriété de la Région*
- *Photos d'illustration*

Toutes ces informations ont été remontées à la région et à la commune pour étude.

Nous attendons les conclusions des collectivités sur ce sujet.

Fin de la séance du CA à 20h15.